

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220414-63-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2022

N° 63/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril

Objet de la délibération :

Rénovation des sentiers : plan de financement et demandes de subventions

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	82

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Dominique BERION à Maxime GROSHENRY, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR à Sébastien LAITHIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Mireille PICARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Lydie SAGE par Martial PAULY, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX

**Excusé(e)**

Pascale DUGOURD, Danièle FIETIER, Bernard HUOT-MARCHAND, Serge MONNET, Rémy PAUL

**Absent(e)s**

Christine BREUILLLOT, Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le point des compétences facultatives des statuts de la CCLL recensant les 20 sentiers communautaires,

Considérant que pour s'adapter au développement des activités de pleine nature il est nécessaire de renouveler la signalétique, le mobilier dit de confort (tables de pique-nique, tables de lecture, banc...), mais aussi sécuriser des barrières de belvédère détériorées des sentiers communautaires,

Considérant le lancement de la phase de mise en tourisme du Castel Saint Denis qui nécessite l'aménagement et le balisage d'un chemin d'accès,

Il est proposé au conseil communautaire de lancer une consultation pour la rénovation des sentiers et la signalétique estimée à 44 051 € HT.

Ce marché fait l'objet d'une division en lots :

- **Lot 1 :**

Tranche ferme : Conception, fourniture et pose de la signalétique directionnelle des sentiers communautaires.

Tranche conditionnelle : Conception, fourniture et pose de la signalétique directionnelle du sentier des remparts (Castel Saint Denis).

- **Lot 2 :**

Tranche ferme : Fourniture et pose du mobilier, sécurisation des belvédères, création de marche d'escalier et dépose de l'ancienne signalétique.

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles		
<i>Investissement postes à détailler</i>		<i>Total € HT</i>	<i>Financements à détailler</i>	<i>Montants prévus</i>	<i>%</i>
Fourniture et pose	Mât	8272	AMI (Avenir Montagnes Investissement) Commissariat massif	13 215	30
	Lame lieu-dit	2366	Subvention Dép25	22 026	50
	Lame directionnelle	13 198			
	Poteau jalon	4000			
	Table de pique-nique	5350	<b>Total subvention</b>	<b>35 241</b>	<b>80</b>
	Banc	795			
	Poutre mélèze (2m) marche escalier	3240	Autofinancement	8 810	20
	Barrière belvédère (1m)	2795			
	Location machine et déplacements	350			
Dépose	Ensemble mât et lames, table pique-nique	3685			
<b>TOTAL</b>		<b>44 051</b>	<b>Total</b>	<b>44 051</b>	<b>100</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220414-63-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2022

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide du lancement de la consultation
- Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- Autorise le Président à demander les subventions

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2022

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER

Président

